



Québec, le 7 octobre 2015

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents, reçue en date du 23 septembre 2015, relativement à l'obtention de :

.. tout document permettant d'établir les sommes déboursées par votre organisme pour des déplacements effectués en aéronef par la ou les personnes occupant la fonction de ministre en titre ou de ministre délégué de votre ministère, et les membres de son entourage, depuis le 22 avril et le jour de traitement de cette demande. S'il n'est pas possible d'obtenir de manière spécifique les sommes imputables directement au déplacement de la personne occupant la fonction de ministre en titre ou de ministre délégué de votre ministère, inclure tout document permettant d'établir le coût total des déplacements en aéronef auxquels cette ou ces personnes ont pris part.

En réponse à votre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint huit documents (autorisations de déplacement) attestant des voyages en avion de la ministre, madame Christine St-Pierre et de son personnel politique. Les documents sont regroupés par ordre chronologique et par destination de mission.

Les informations caviardées sont celles qui ne répondent pas à votre demande ou représentent un risque de sécurité informatique en cas de tentatives d'intrusion du système.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alain Olivier  
Responsable de l'accès aux documents

AO/cp

PJ